

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2017 DES SOCIETES  
CORALYS - ELIOR - MILLE ET UN REPAS - SCOLAREST  
RESTAURATION SCOLAIRE**

La CCSPL prend acte de **la fin des contrats de délégation de service public** pour la restauration scolaire des collèges métropolitains au 31 août 2018. La commission entend les explications sur les perspectives liées aux 4 nouveaux contrats qui sont entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et concernent 24 demi-pensions.

La commission note l'ouverture de 2 nouveaux collèges – Alice GUY, Lyon 8<sup>e</sup> et Simone LAGRANGE, Villeurbanne. Elle note également **l'activité** des 12 délégations de service public pour 12 collèges et 4 délégataires qui, pour 2017 dernière année complète, connaît une légère hausse en nombre de repas servis (673 907 contre 654 423 en 2016 soit + 3%).

La CCSPL se dit satisfaite du résultat des **contrôles** en matière d'hygiène et de sécurité et des **enquêtes de satisfaction** menées auprès des élèves des collèges – 80 à 85% d'appréciations positives pour la quasi-totalité des collèges.

En matière de **développement durable alimentaire**, la CCSPL prend connaissance de l'évolution positive en matière de prescriptions alimentaires, notamment concernant l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique, des circuits courts et des produits locaux. La commission souhaite qu'un travail collaboratif soit mené avec les enseignants, pour soutenir les animations anti-gaspillage. Elle prend acte que des **indicateurs de suivi** du gaspillage sont mis en place dans les nouveaux contrats. Elle insiste sur la nécessité du suivi des engagements en matière de développement durable et de contrôle qualité.

La CCSPL approuve les **rénovations** en cours sur 25 bâtiments pour un budget de 270 M€, à la charge de la Métropole, responsable de leur entretien technique.

La CCSPL se voit rappeler le système de la **tarification sociale** par laquelle la Métropole verse au délégataire une compensation financière pour la différence entre le prix prévu au contrat et le prix effectivement payé par les familles, selon leur quotient familial.

La Commission constate la persistance d'un **coût de revient** de fabrication du repas, tel qu'il ressort des comptes rendus annuels, supérieur au prix contractuel et, par conséquent, de **résultats** déficitaires sur la plupart des contrats. La CCSPL insiste pour qu'à l'avenir, avec la mise en œuvre des nouveaux contrats, des moyens de contrôle plus poussés soient opérés par les services de la Métropole, afin d'assurer une meilleure transparence des comptes.